Paris ce 26. 7bre. 1767.

Monsieur N°. 167.

Sept pièces

On ne sauroit faire trop d'accueil à ceux, qui possesseurs de quelque remede inconnu, viennent au secours de l'humanité, accablée d'infirmités.

Le Sieur Baudet-de Morillon, Notaire à Moulins a eu l'honneur de se présenter à vous Monsieur, pour, sous votre inspection, faire des Expériences sur les Sujets que vous voudrés bien lui indiquer, d'un remede merveilleux pour la guerison des hernies ou descentes. Il m'avoit été adressé pour lui faire accorder la protection de M. le Procureur Général mais j'ai cru qu'il étoit plus à propos que j'en parle à M. le Blond, ce que le Sieur de Morillon propose, étant du ressort de M. de La Martiniere, premier Chirurgien du Roi et pour vous donner Monsieur, un degré

ARC 16 d. 1 n° 41 p. 4.

de Confiance sur les faits qu'il avance, j'ai l'honneur de vous adresser un Memoire avec des Copie de Certificats et d'un Arret du Parlement, qui font bien presumer de la réalité du remede. D'ailleurs M^rs les Intendans de Moulins ont protegé les Auteurs du S. de Morillon, leur ayant accordé l'exemption de la Capitation, en consideration de ce qu'ils administroient ce remede gratuitement.

Ne soyez point surpris non plus, Monsieur, que ce remede aye resté concentré dans Moulins les Auteurs du sieur de Morillon, qui le tenoient d'un oncle, lequel avoit voyagé dans la Turquie vers la fin du Siecle de 1500. etoient fortunés, et dans des Etats etrangers à la chirurgie. Le premier à qui

il fut donné. étoit Avocat (c'étoit le Bisayeul du Sieur de Morillon); l'ayeul a été Controlleur de la grande fauconerie de france; le Père vivoit Noblement et a laissé à sa mort une Succession de 100. mille livres à partager entre 10. Enfans; Et le Sieur de Morillon, l'ainé, a eu le Secret du remede.

J'ai l'honneur d'etre avec le devouement le plus parfait

Monsieur

Votre très humble et
très obeissant serviteur
de Lagenestière

Secre. de M. le Procureur
Général, rue S.t Guillaume

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE